

# Prévention des risques 2020

Stage de qualification / perfectionnement

# CACES® nacelles et chariots R486 cat. A et B R482 cat. F; R489 cat. 3

Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

NOUVELLE FORMULE

Sessions 2020 : du 23 au 28 mars ; du 11 au 16 mai du 14 au 19 septembre ; du 2 au 7 novembre 6 jours, 40h 6 participants Partenariat ECN

# 1/ CONTEXTE PROFESSIONNEL

## Objectif de la formation

Conduire les nacelles de catégorie fixe ou mobile lors des opérations, à élévation multidirectionnelle (R486 cat. A et B), les chariots automoteurs de manutention à conducteur porté (R489 cat. 3), ou les chariots élévateurs à mâts télescopiques (R482 cat. F), en appliquant les règles de conduite et de sécurité définies par les recommandations les concernant.

Satisfaire aux obligations de formation et aux tests prévus par les recommandations R486, R489 et R482 pour la délivrance des

Satisfaire aux obligations de formation et aux tests prevus par les recommandations R486, R489 et R482 pour la délivrance des autorisations de conduite par l'employeur, conformément à l'article R 4323-55 du Code de Travail.

## Objectifs pédagogiques

Mettre en œuvre les nacelles et chariots R486 cat. A et B, R489 cat.3 et R482 cat. F, en sécurité, dans le respect des recommandations correspondantes de la CNAM :

- Se repérer dans la réglementation, identifier les obligations de l'employeur et du conducteur.
- Identifier les différentes catégories de nacelles et chariots élévateurs, leurs caractéristiques, utilisations courantes, avantages et inconvénients.
- Énoncer les principaux risques.
- Définir les mesures de prévention adaptées : charge nominale, hauteur de travail, nature du travail...
- Reconnaître les organes de sécurité et procéder aux vérifications et entretiens de premier niveau.

#### **Public**

Techniciens du spectacle utilisant ou devant utiliser des nacelles élévatrices et chariots élévateurs des catégories correspondantes.

# **Prérequis**

Être majeur.

Se munir d'une pièce d'identité en cours de validité pour passer le test.

CACES® nacelles et chariots, R486 cat. A et B; R482 cat. F; R489 cat. 3

OF2020-297-21.2.2020v50







# Évaluation des prérequis

Étude du dossier de candidature.

## 2/ DESCRIPTION DE LA FORMATION

#### Contenu

- Réglementation applicable
- Installation des appareils
- Manœuvres
- Conduites en charge et à vide
- Gerbage, dégerbage, chargements et déchargements de camions
- Précautions à prendre en fonction de l'environnement
- Risques liés à l'énergie
- Entretien
- Vérifications techniques à la charge de l'opérateur
- Contrôles techniques

# Évaluation des acquis

Évaluation individuelle et permanente du transfert des connaissances, tant théoriques que pratiques, acquises sur les situations de travail.

Évaluation de l'aptitude à la conduite en sécurité à l'aide de fiches d'évaluation par un organisme testeur certifié par un organisme accrédité par le COFRAC.

#### **Validation**

Attestation de fin de formation.

En fonction des résultats obtenus aux tests théoriques et pratiques, Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité CACES® délivrés :

- nacelles cat. A et B selon la recommandation CNAM R486,
- chariots élévateurs cat. 3 selon la recommandation CNAM R489,
- chariots élévateurs à mâts télescopiques cat. F selon la recommandation CNAM R482,

permettant au chef d'entreprise de délivrer une autorisation de conduite. Valables 5 ans, ou 10 ans pour le R482 cat. F.

## 3/ MOYENS DE LA FORMATION

## Méthodes pédagogiques

Cours théoriques - Exercices pratiques.

## Intervenants pressentis

ECN. Ecole Conduite Nacelles: formateurs professionnels.

# Matériel pédagogique

Support de cours des formateurs - remise de documentation.







# Équipements et matériel technique

- Salle de cours équipée d'un poste informatique relié à un vidéoprojecteur
- Nacelles et chariots élévateurs utilisés dans la profession
- Équipements de Protection Individuelle (EPI), hors chaussures de sécurité (à apporter lors de la formation)
- Barrières et panneaux de mise en sécurité

# 4/ SESSIONS, HORAIRES, COÛT PÉDAGOGIQUE ET LIEU DU STAGE

Sessions 2020 : du 23 mars au 28 mars ; du 11 mai au 16 mai ; du 14 septembre au 19 septembre ; du 2 novembre au 7 novembre.

Horaires du stage : 8h - 16h du lundi au vendredi et 8h - 13h le samedi.

Coût pédagogique 2020 : 1 910 € HT par participant.

Le CFPTS est assujetti à la TVA (20%)

Lieu du stage

ECN - 4, rue de Seine - 91170 VIRY-CHATILLON

# 5/ MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INTERLOCUTEURS

Orientation : prendre contact avec le CFPTS (aide au choix du stage, évaluation des prérequis, disponibilité de places dans la session choisie...)

Inscription : déposer un dossier de candidature auprès du CFPTS et entreprendre les démarches nécessaires à la prise en charge du coût pédagogique.

Orientation Aurélie Clonrozier

Administration Bénédicte Mariaux, Katy Coutard, Virginie Lohyer

Pédagogie Béatrice Gouffier, Florence Leroy, Maria Basch, Mathilde Czyzyszyn

Inscription et suivi administratif au 92 avenue Gallieni, 93170 BAGNOLET 01 48 97 25 16 / contact@cfpts.com

# En complément, nous vous conseillons

Rigging - Accrocheur-rigger / élargissement du domaine de compétence Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - formation initiale / élargissement du domaine de compétence









